

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-520 du 05 novembre 1998

portant approbation du bilan et des comptes
annexes de l'office des Postes et télécommunications
du Bénin pour l'exercice clos au 31 décembre 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-170 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture et de la communication ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'office des Postes et télécommunications de la République du Bénin et fixant sa dotation en capital initial ;

.../...

Sur rapport conjoint du ministre de la Culture et de la communication
et du ministre du Plan de la restructuration économique et de la
promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 07 octobre 1998 ;

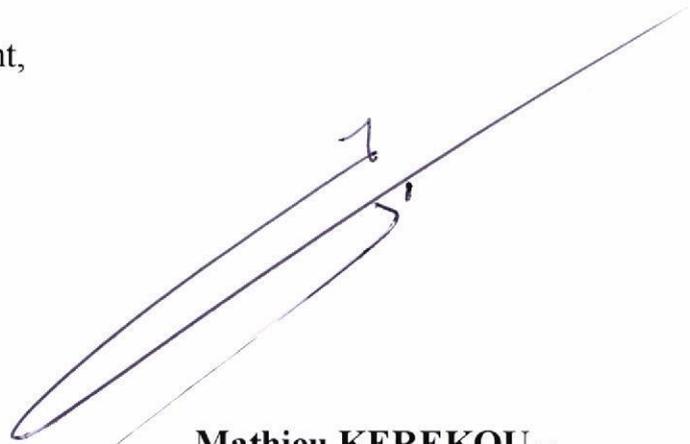
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'office des
Postes et télécommunications du Bénin pour l'exercice clos au 31 décembre 1997
tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



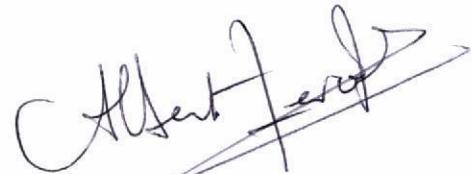
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le ministre du Plan, de la
restructuration Economique
et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

.../...

Le ministre de la Culture et
de la communication,



Sévérin ADJOVI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MPREPE 4
MCC 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP3 JO1.-